

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 91 et 92. — 5 (17) Juin 1857.

De la Colonisation des terres incultes de la Turquie.

Suite ()*.

— 030 —

« Il y a de grandes variétés dans les richesses forestières de la Turquie; la Romélie par exemple, est en général tellement bien pourvue sous ce rapport, qu'il y a fort peu d'endroits où les habitans se voient obligés de chercher ailleurs leur combustible. »

« La Romélie abonde aussi en bois de construction; l'Anatolie au contraire, ne possède ce genre de richesses que dans ses parties occidentales; mais par contre, ces parties sont tellement boisées, qu'avec un peu plus de

(*) Voir L. 90. 10/22 Mai 1857.

soin et d'intelligence, et moyennant des canaux et des routes, tous les États maritimes de l'Europe pourraient s'y approvisionner. »

« Presque toute la côte de l'Asie occidentale, possède des mines de charbon de terre d'une étendue considérable, et c'est grâce à l'indolence du gouvernement ottoman, que la Turquie se trouve dans la nécessité de se procurer à grands frais, du charbon de terre anglais. »

« La partie méridionale de l'Asie mineure n'a presque pas un seul arbre; ce qui du reste ne peut pas être mis à la charge de la Turquie; car Livius et Strabon nous représentent ces contrées là, dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui. Les habitations y sont construites en pierre ou en terre, et le combustible dont on se sert, est l'engrais animal desséché. »

« On y trouve des moutons, des chèvres et des buffles en grande quantité, et souvent ces animaux sont d'une fort belle race. Quant aux bêtes à cornes, leur aspect ferait pitié au laboureur allemand; et d'ailleurs les épizooties et la guerre en ont diminué considérablement le nombre. »

« Le chameau est d'une grande utilité, surtout tant que la Turquie manquera de chaussées et de chemins de fer. Cet animal est donc indispensable au colon allemand. Mais ici s'élève un nouvel obstacle et du genre de ceux qui ne sauraient exister qu'en Turquie. La possession de chameaux est défendue aux chrétiens; cet animal étant considéré par les musulmans comme sacré. Il serait donc avant tout indispensable que le gouvernement levât d'aussi ridicules obstacles. »

« Quant aux animaux de basse cour, il y en a en masse et de très belle espèce. C'est aussi en Turquie que se

trouvent les terroirs les plus riches en légumes et en fruits. »

« L'industrie est dans un très mauvais état en Turquie; et loin d'avancer, elle fait tous les jours des pas rétrogrades. Des branches entières d'industrie se sont éteintes peu à peu; comme par exemple, la fabrique d'armes de Damas, les fabriques de porcelaine, de coton etc; la filature qui florissait encore en 1837, à l'époque où Urquhart visita Ambélakia, n'existe plus; maintenant on ne fabrique plus de fil dans ce pays, et celui dont on se sert vient de la vallée de l'Elbe. »

« L'industrie de la soie est menacée du même sort, si on ne prend pas à cet égard de sérieuses mesures. Il est difficile de croire, et pourtant cela est incontestable, que la Turquie dont tout le littoral produit de l'huile en abondance, se voit obligée d'en faire venir en assez grande quantité, de Naples, de Sardaigne, de France, etc. »

« Le droit d'importation de 5 p. 0/0 et le droit d'exportation de 12 p. 0/0, sont une des plus grandes absurdités du régime commercial de la Turquie. L'abandon de ce système est indispensable au progrès de l'industrie et au développement de la prospérité publique. »

« Mais qu'on ne croie pas que l'agriculture, l'industrie et la prospérité publique pourraient être créées par des ordonnances du gouvernement. Le gouvernement joue ici le rôle du médecin qui doit venir en aide à la nature sans en entraver la marche. Mais si le malade est atteint d'une maladie incurable, tout sera impuissant pour sa guérison. »

« Les différentes populations de la Turquie, ont plus ou moins de penchant à la paresse; mais c'est la race

turque qui l'emporte sur toutes, sous ce rapport; elle est physiquement et moralement nonchalante. Les races grecque et arménienne le sont aussi; mais elles sont pleines d'esprit et de vivacité, surtout la race grecque. Le grec est né marin, comme l'arménien est né financier. Tous les deux ont peu de penchant à l'agriculture.»

« Le grec est très habile dans tout ce qui a rapport au travail manuel. Les races Slaves sont d'un esprit indolent; mais quant au physique, elles sont très actives et laborieuses; c'est parmi eux, que l'on rencontre de vrais paysans et de vrais bergers. Or, l'indolence de ces populations qui est parfois insurmontable, la tenacité avec laquelle elles tiennent à leurs traditions, la manipulation de la pipe, dont la construction rend tout travail impossible, sont autant d'entraves aux progrès de l'agriculture et de l'industrie, et ne pourraient disparaître avec des lois et des ordonnances.»

« En exposant ces choses, j'ai eu l'intention de donner au colon une idée des dangers qu'il doit éviter; mais il est nécessaire d'exposer aussi le bon côté de l'indigène, afin que le colon n'aille pas se figurer qu'il se trouve au milieu de peuples barbares, et qu'il n'a qu'à étendre la main pour vaincre toute concurrence. Une qualité, presque universelle chez les habitants de la Turquie, c'est la frugalité. Les besoins physiques des orientaux sont très bornés, l'ivresse est un vice presque inconnu en Turquie, et comme les suites de l'ivresse sont bien plus funestes dans les pays chauds que dans le Nord, le colon ferait bien de renoncer tout à fait à l'usage de l'eau-de-vie. Le vin au contraire est bon et pas cher; la bière y est inconnue. Toutes les races chrétiennes sans exception, telles

que les races grecque, arménienne, slave, arnaute et roumaine, ont une telle vivacité d'esprit et une intelligence si développée, qu'elles pourraient devenir dangereuses pour le rusé paysan de l'Allemagne méridionale.»

« L'artisan ne doit pas se figurer qu'il vaincra facilement la concurrence des indigènes. Il ne pourrait le faire qu'en connaissant à fond son métier; celui qui, au contraire, ne le connaîtrait que superficiellement, serait inmanquablement perdu; car il ne peut travailler à un aussi bas prix que l'indigène, ses besoins étant bien plus nombreux que ceux de ce dernier.»

« Les institutions de crédit manquent entièrement en Turquie; aussi le paysan se jette-t-il sans réserve dans les bras de l'usurier. Cet usurier, c'est l'Arménien, qui se promène de village en village, de ville en ville, de commune en commune; il apparaît partout comme le sauveur des malheureux, et il avance avec la plus grande facilité de l'argent pour n'importe quel terme. Il est inutile que nous disions ce qui arrive plus tard. Ces dernières années pourtant, une espèce de concurrence était sur le point de s'établir entre l'Arménien et le marchand Européen; celui-ci prêtait de l'argent au paysan qui s'engageait à le rendre en produits, sur le pied des prix courants du marché et au lieu d'intérêts, il était accordé au prêteur une petite remise sur ces prix courants.»

« Ce genre d'affaires pouvait bien dégénérer en usure; mais en tout cas, cela avait cet avantage, que des capitaux Européens entraient en concurrence avec les capitaux arméniens, et que les intérêts n'étaient jamais aussi considérables que ceux exigés par l'Arménien; car s'il en était autrement, le paysan reviendrait à son Arménien;

celui-ci a pourtant bientôt compris le danger qui le menaçait, et par l'intermédiaire de ses compères de la capitale, qui pour de semblables raisons jouent un assez grand rôle auprès du ministre, il a réussi à obtenir une ordonnance du gouvernement qui défend de pareils contrats aux marchands Européens. De cette façon, l'Arménien a eu de nouveau le champ libre pour exercer son industrie, qui lui rapporte des bénéfices considérables. Et si la Porte veut avoir des colons européens, elle ferait bien de changer de système et de laisser le champ libre à la circulation des capitaux; mais si le gouvernement ne veut pas ou ne peut pas réformer ce système, les colons feraient bien de s'entendre pour ne jamais entrer dans de pareilles affaires avec les Arméniens. »

« J'arrive maintenant aux dispositions mêmes du décret. »

« Par son art. 5. le décret promet « aux colons qui seront établis sur les terres appartenant au gouvernement, l'exemption de toute rétribution territoriale et personnelle pendant 6 ans, s'ils sont établis en Roumélie, et pendant 12 ans, s'ils sont établis en Asie. »

« Il résulte de cette distinction, que le gouvernement tient bien plus à la colonisation de l'Asie qu'à celle de la Roumélie; et en cela il a parfaitement raison. »

« Dans la Roumélie, il y a certainement encore beaucoup de place pour des émigrants; mais le pays ne les supporterait pas; la Roumélie occidentale, c'est-à-dire la Bulgarie, la Macédoine et la Thrace sont occupées par des Slaves, et entre les Allemands et les Slaves, il n'y a pas une grande sympathie. »

« Mais à part cette considération, nous ferons remar-

quer que les populations indigènes de ces provinces, pourraient indépendamment de toute immigration, donner un grand développement à l'agriculture, si le gouvernement se décidait à les seconder, en apportant à la législation en vigueur, toutes les améliorations désirables. »

« Quant à la Roumélie orientale, c'est-à-dire, la Thessalie et l'Épire, elles sont bien peu propres à la colonisation, non seulement parce que leur climat n'est pas très bon, mais encore parce que la propriété y est bien peu respectée. »

« Au contraire, l'Asie mineure, à l'exception du littoral, est presque entièrement occupée par des Mahométans. L'Asie mineure qui est aussi étendue que la France, n'a que 8 millions d'habitans, tandis que la France en a 36; mais si l'Asie mineure était mieux administrée, elle pourrait nourrir 50 millions, c'est-à-dire sa propre population, plus celle de l'Allemagne. »

« En Asie mineure, le père de famille ne se voit pas obligé comme en Allemagne, de s'appliquer à un travail laborieux pour se procurer sa provision d'hiver; l'été s'y prolonge jusqu'au mois de décembre, et quelques semaines d'un travail redoublé, suffisent dans cette saison, pour le mettre à même de traverser l'hiver sans privations. »

« Le second article du décret, exige que « les colons se soumettent sous tous les rapports aux lois actuelles et futures de l'Empire. »

« Cette condition est toute naturelle; mais malheureusement la législation actuelle de la Turquie, n'offre aucune garantie aux sujets de l'Empire; et quant aux lois futures, comment pourrait-on en apprécier la portée, dans un

État où rien ne peut limiter l'action de la puissance législative, si ce n'est les prescriptions du Coran ? »

« En effet, le Coran est la loi suprême de l'Empire ottoman, non seulement en matière religieuse, mais encore en matière civile et politique; on pourrait suppléer à son silence par des dispositions législatives, mais ces dernières n'auraient aucune valeur si elles lui étaient contraires. Dans le cas où les nouvelles lois contreviendraient au Coran, les mahométans auraient le droit de ne pas leur obéir, et il est même de leur devoir de s'y opposer. »

« Et qu'on ne vienne pas alléguer que ces principes ne sont plus applicables aujourd'hui; nous le savons parfaitement bien et nous pourrions citer plus d'un fait à l'appui de cette assertion; comme par exemple, la loi sur la quarantaine, qui est en vigueur depuis 20 ans, quoiqu'elle soit en contradiction avec le Coran et avec le principe de la fatalité qu'il consacre. »

« Nous citerons encore un autre exemple. On construit actuellement à Constantinople, à Saint-Dimitri, une magnifique Eglise grecque, malgré toutes les prohibitions du Coran, qui ne permet que la réparation des églises existantes; car la construction d'une nouvelle église n'est autorisée que sur l'emplacement d'une ancienne. En attendant, qui nous garantit que cet état de choses sera durable? Qui nous garantit que le Sultan actuel vivra éternellement? Et que ses héritiers seront animés des mêmes dispositions que lui? Voilà la raison pour laquelle je ne peux pas engager nos cultivateurs à s'établir en Turquie, avant que ces lois soient réformées. »

« En vertu du Coran, tout mahométan est tenu de contraindre les individus professant une autre religion, à

embrasser l'Islamisme, s'il ne peut les y amener par la persuasion; mais dès les premières années de l'Islamisme, une modification salutaire a été apportée à cette prescription sanguinaire; c'est-à-dire, que les individus non convertis à l'Islamisme, pouvaient se racheter par une rançon; c'est là l'origine de l'impôt du charatz, impôt odieux à tous les chrétiens. »

« Cet impôt a été aboli depuis deux ans; mais la disposition draconienne du Coran, n'est-elle pas en pleine vigueur? et tout mahométan n'a-t-il pas le droit, en se conformant à la loi suprême de l'Empire, et en remplissant un saint devoir, d'égorger le chrétien qui se refuse à payer le charatz? »

« Or, si la Porte veut avoir des colons dans ses États, elle doit d'abord commencer par annuler le Coran, en ce qui concerne ses dispositions civiles. »

« Le Coran déclare nul et sans valeur, le témoignage d'un non-musulman contre un musulman; il est vrai que la Porte a dernièrement essayé de modifier cette disposition; mais les nouvelles prescriptions sont encore bien incomplètes; car pour les crimes mêmes les plus atroces, pour le meurtre par exemple, le témoignage d'un chrétien n'est pas acceptable; et cependant malgré leur insuffisance, les nouvelles dispositions législatives sur cette matière, rencontrent dans leur application une grande opposition qui n'est pas mal fondée; car après tout, elles sont en contradiction avec le Coran. »

« Si donc le gouvernement turc veut accorder une protection efficace à la vie et aux propriétés de ses sujets, il doit d'abord commencer par frapper de nullité les prescriptions du Coran. »

« L'article 3 du décret porte : « que les colons seront à l'abri de toute entrave dans l'exercice de la religion qu'ils professent, et si dans les localités qui leur seront désignées par le gouvernement pour leur installation, il y avait des chapelles de leur rite suffisantes, ils y feront leurs dévotions; mais s'ils doivent former d'autres villages, ils solliciteront et obtiendront du gouvernement Impérial la permission de bâtir les chapelles dont ils auraient besoin. »

« En combinant cet article avec l'article 2 du décret, qui soumet le colon sous tous les rapports, aux lois actuelles et futures de l'Empire » on est amené aux conclusions suivantes. »

« J'ai déjà dit que le Coran ne permet que la réparation des Églises existantes; cette prescription est restée en vigueur jusqu'à l'époque de Mahomet II; sous le règne de ce Sultan, la construction de nouvelles églises a été autorisée, mais à condition qu'il fût prouvé préalablement, que sur l'emplacement du nouvel édifice, il avait existé une ancienne église. »

« Cette preuve cependant ne pourrait être fournie que par un mahométan; car le témoignage d'un chrétien dans cette circonstance, n'aurait aucune valeur. »

« Voilà quant aux lois actuelles de l'Empire. Mais en laissant de côté les prescriptions du Coran, nous ferons remarquer que dans la législation turque, on rencontre d'autres dispositions, qui rendent entièrement illusoire le droit de propriété. Telle est par exemple, la disposition qui met les frais du procès à la charge de la partie qui a eu gain de cause. Or, il n'est pas difficile de comprendre qu'une disposition aussi absurde, ne peut qu'achever

la ruine des malheureux qui se trouvent engagés dans un procès. »

« Un autre vice essentiel du système judiciaire de la Turquie, c'est qu'il ne permet point que les contestations soient jugées par défaut; de manière que l'une des parties, peut par sa non comparution, arrêter le cours de la justice; et si les magistrats, après avoir perdu patience, se décidaient à contraindre le défaillant à comparaitre, celui-ci n'aurait qu'à se réfugier dans un harem, pour braver et la justice et le Sultan et le Coran. »

« Une autre disposition également préjudiciable, c'est celle qui déclare nul, tout acte ou contrat qui ne serait pas écrit sur papier timbré, tandis que la législation de tous les États de l'Europe, punit ces contraventions d'une amende supérieure au droit qu'on a voulu frustrer. »

« De tout ce qui précède, il résulte qu'avant que nos cultivateurs prennent leurs passeports pour le Levant, ils doivent attendre:

« Que le gouvernement turc annule toutes les prescriptions civiles du Coran, ou au moins qu'il les déclare inapplicables aux non-musulmans. »

« Qu'il agisse absolument de la même manière, à l'égard de son code criminel. »

« Qu'il promulgue une nouvelle législation civile et criminelle basées sur les principes consacrés par les nations de l'Europe. »

« Que le privilège dont jouissent les harems, soit aboli.

« Qu'il réforme son système judiciaire, qu'il fasse disparaître de ses lois, les restrictions apportées à la preuve testimoniale, qu'il consacre le système du jugement par

défaut, que les frais du procès ne soient plus à la charge de ceux qui ont obtenu un jugement favorable. »

« Que les contrats ou tout autre acte de la vie civile, ne soient plus annulés pour contravention aux prescriptions de la loi sur le timbre. »

« Qu'il lève toutes les entraves à la concurrence des capitaux étrangers. »

« Qu'il prenne toutes les mesures nécessaires à l'assainissement des lieux insalubres. »

« Qu'il organise la police, d'après les principes adoptés par la législation de tous les États civilisés. »

« Qu'il ouvre enfin des voies de communication, afin d'activer la circulation intérieure. »

« Mais quand même le gouvernement turc apporterait toutes ces modifications aux lois de l'Empire, le colon ne doit pas croire qu'il n'a qu'à étendre la main pour obtenir tout ce qui lui manque; non; il ne doit jamais perdre de vue le proverbe aussi vrai que salutaire « Aide-toi et Dieu t'aidera. »

S.

ANNIVERSAIRE

du 20 Mai (1 Juin). Séance de l'Université.

DISCOURS

de M. Constantin Paparrhigopoulos.

—ooo—

Notre collaborateur M. Constantin Paparrhigopoulos, Professeur d'Histoire Grecque à l'Université d'Athènes, a prononcé le 20 Mai (1 Juin), anniversaire de la fondation de cet établissement, devant un public nombreux,

un discours qui a été écouté jusqu'à la fin avec une attention soutenue, et a été salué de mille applaudissements. Nous croyons ménager un vrai plaisir à nos lecteurs en publiant la traduction de ce discours plein d'érudition et de logique, et respirant le patriotisme le plus élevé. Le sujet que l'éloquent professeur a traité en ce jour solennel, est la théorie historique de M. Fallmerayer d'après laquelle les Grecs modernes ne seraient pas les descendants des anciens Hellènes. Quoique ce paradoxe ait été déjà combattu par beaucoup de savants historiens, et par M. C. Paparrhigopoulos lui-même dans un écrit remarquable publié en 1843, néanmoins, le discours en question a montré qu'il y avait encore des argumens nouveaux en faveur de la légitimité de notre race et du nom que nous portons. Mais en dehors des preuves qu'on va lire dans le discours en question, nous croyons que les circonstances mêmes au milieu desquelles il a été prononcé ont provoqué une preuve vivante, évidente, irréfutable contre l'hypothèse de M. Fallmerayer.

Le savant allemand lui-même, s'il eût été présent à cette séance, en voyant le professeur athénien s'exprimer avec tant d'aisance et sans consulter la moindre note écrite, dans la langue de Platon, et être compris d'un bout à l'autre avec la même facilité par les membres les plus érudits comme par les moins instruits de son nombreux auditoire; en voyant la conviction, la foi dans la légitimité de notre race peintes sur toutes les physionomies; en voyant enfin le beau type hellénique dans le profil des dames grecques, le savant allemand lui-même, nous en sommes convaincu, aurait commencé à douter de la vérité de son système. R.

Voici le discours de M. C. Paparrhigopoulos.

Messieurs,

Appelé par le conseil académique à porter la parole dans ce jour où nous célébrons l'anniversaire de la naissance du Roi et de la fondation de cet établissement supérieur de l'instruction publique, j'ai cru ne pouvoir mieux répondre à l'invitation de mes honorables confrères et à la solennité de cette fête, qu'en résumant ici la grande discussion qui a été soulevée de notre temps, sur la prétendue destruction de la race grecque au moyen-âge. En faisant choix de ce sujet, je n'ai pas visé à l'éclat que, selon Isocrate, l'importance d'une question peut prêter à la parole de l'orateur. J'ai été, je l'avoue, séduit par un tout autre espoir: j'ai pensé qu'un sujet cher à toute âme hellénique, devait me donner quelques droits à l'indulgence de mon auditoire.

La nationalité hellénique a été contestée pour la première fois à l'époque de notre grande révolution; chose singulière, c'est juste au moment où cette nationalité recevait une nouvelle consécration par le sang qui était versé pour elle dans une lutte acharnée, et où elle était saluée par les acclamations unanimes du monde civilisé, qu'une voix s'est élevée pour la mettre en question. Depuis deux mille ans la nation grecque a été l'objet de beaucoup d'accusations et, pourquoi ne pas le dire, de beaucoup de calomnies; mais quelque cruels qu'aient été les reproches qui nous étaient adressés au sujet de notre décadence morale, personne ne s'était encore avisé de pousser cette guerre contre le peuple grec jusqu'à en nier même l'existence, jusqu'à affirmer qu'il a disparu de la surface de la terre. Aurait-on retrouvé de nos jours des

preuves historiques de cette catastrophe, preuves restées antérieurement inconnues? Mais tout ce que nous voyons allégué aujourd'hui à ce propos, avait déjà été compulsé à diverses reprises, et notamment en 1814 par M. le colonel Leake, sans que personne ait cru pouvoir en tirer une conclusion aussi paradoxale. Elle a été mise en avant pour la première fois par un historien allemand, en 1830 (1), au moment où l'on agitait dans les conseils de l'Europe la question de notre existence politique, au moment où, grâce à la guerre de l'indépendance, le monde civilisé commençait à revenir de plus d'un de ses anciens préjugés contre nous; au moment enfin où l'on proclamait la nation hellénique digne du nom glorieux qu'elle avait hérité de ses ancêtres. Cette coïncidence aurait, à elle seule, suffi pour ne point laisser de doute sur le véritable sens de l'opinion dont il s'agit; évidemment elle se produisait bien plus comme une question politique que comme une question d'histoire et de science. L'auteur du reste ne s'est pas fait faute de nous édifier complètement sous ce rapport; car il ne s'est pas borné à soutenir que la race grecque avait été extirpée du sol Européen par les Slaves dès le VII^{me} siècle de notre ère, et que les habitans actuels de la Grèce ne sont qu'un ramassis de toutes sortes de peuples, surtout de peuples slaves, sans aucune affinité avec la race

(1) Voici la liste des ouvrages dans lesquels M. Follmerayer a développé successivement son système: Histoire de la Morée au moyen-âge. Deux volumes; le premier parut en 1830, le second, en 1836. De l'influence que l'occupation de la Grèce par les slaves eut sur la ville d'Athènes et sur l'Attique en général; 1835. Plusieurs autres traités réunis en deux volumes sous le titre de Fragments de l'Orient, 1845.

anciennement établie dans ces contrées; il a fait plus, il a prétendu que cette cohue, si l'on peut s'exprimer ainsi, ne présente aucun des éléments constitutifs d'une véritable nationalité, n'étant qu'une ramification du monde slave, une planète qui n'aurait en propre ni chaleur, ni lumière et qui ne ferait que réfléchir les rayons des coupes dorées de Kiew. Tel est, Messieurs, ce système; dont les hérésies historiques, reproduites avec un acharnement inouï depuis bientôt trente ans, ont pu trouver place dans plusieurs traités politiques (2), et jusque dans des ouvrages d'enseignement (3), et ont fini par soulever dernièrement contre nous l'opinion toute entière de l'Europe. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de me voir en faire le sujet d'une réfutation dans une des plus grandes solennités du peuple des Hellènes; car, à entendre nos adversaires, il s'agit précisément de savoir si nous sommes des Hellènes et si nous constituons un peuple.

Mais il n'est pas toujours facile d'acquérir la gloire d'un Erostrate. Pour faire détruire la race grecque par les Slaves dès le VII^e siècle de notre ère, il faudrait d'abord renverser de fond en comble l'histoire d'une partie très considérable des populations chrétiennes de l'Orient au moyen-âge et dans les temps modernes; car ce que le monde savait jusqu'à présent de l'histoire de ces po-

(2) Voir entre autres *La Turquie d'Europe* etc. par Ami Boué, tome 4, p. 137, 138, 140, 150 etc. Il est à remarquer, cependant, que l'auteur ne semble admettre que le premier point du système de M. Fallmerayer; car, tout en acceptant comme un fait la destruction de la race Hellénique, il reconnaît aux habitans actuels de ces contrées beaucoup de qualités qui lui font bien augurer de leur avenir.

(3) P. ex. dans *l'Histoire générale de Leo*, tome 2, p. 128-129.

pulations, c'est que tout a été et est encore grec chez elles: langue, religion, législation, littérature et poésie nationale. Il aurait donc fallu démontrer, ou que les éléments constitutifs de leur nationalité n'étaient pas grecs, ce qui était impossible; ou bien que les races étrangères qui ont occupé le pays, après avoir détruit ses anciens habitans, sont devenues spontanément d'aussi bons Grecs que ceux qu'elles avaient anéantis, ce qui était difficile. Aussi l'historien allemand s'est-il bien gardé de s'engager dans l'une ou l'autre de ces impasses. Après avoir commencé par assurer que la race grecque a été extirpée du sol Européen, il n'a cherché à le prouver qu'en ce qui concerne un petit coin de ce sol. C'est contre l'Attique et le Péloponnèse qu'il a dirigé ses principaux traits, c'est dans ces contrées surtout qu'il a voulu constater la disparition de la race hellénique et son remplacement par des tribus slaves. D'une question qui embrasse l'Orient, il s'est vu ainsi réduit à en faire une question de deux provinces. Nous allons le suivre sur ce terrain où il a dû circonscrire sa démonstration. Tout en nous réservant de revenir sur les considérations générales auxquelles se rattache le problème qu'il a soulevé, nous devons commencer par nous placer à son propre point de vue. N'hésitons point d'ailleurs de nous engager au milieu des détails où il s'est aventuré par rapport à l'Attique et le Péloponnèse: ce sol sur lequel nous nous trouvons placés, ce sol lui-même ne semble-t-il pas protester par la voix de cette chaire qu'il n'a jamais cessé d'être grec?

Parmi des papiers qui ont été retirés d'une tour de la ville d'Athènes pendant la révolution, se trouvent quatre

feuilles détachées, contenant sur cette ville certaines traditions très confuses, rédigées par des moines du monastère des Saints Anargyres. De ces feuilles l'une parle de quelques incursions albanaises et turques; l'autre commence par ces mots: « Dans ce même siècle, la Grèce fut exposée à plusieurs invasions, et l'Attique est restée déserte pendant à peu près trois ans; » après quoi, le manuscrit fait le récit des calamités que la ville eut à souffrir de la part des brigands (*clestes*) que les habitans appelaient des *foustes*. Une troisième feuille donne la description des vêtements que portaient les Athéniens, et annonce l'apparition de quelques vaisseaux ennemis sur la côte de l'Attique, ainsi que la mort d'un moine du nom d'Arsène; enfin une quatrième feuille fait mention de l'invasion des Goths qui eut lieu sous l'Empereur Gallien (4). Ce sont ces manuscrits qui ont inspiré à l'historien allemand son premier et principal traité sur la destruction de la race grecque dans l'Attique. Il s'attache surtout à cette feuille qui commence par dire que dans ce même siècle, la Grèce fut exposée à plusieurs invasions etc. Le même siècle est pour lui indubitablement le siècle de Justinien; les *clestes* que les habitans appelaient des *foustes* et qui évidemment n'étaient que des Albanais à foustanelles, sont métamorphosés par lui en *slaves* (5); enfin les trois années pendant lesquelles l'Attique serait restée déserte, ne lui

(4) Le texte de ces manuscrits a été publié en entier dans le Journal archéologique d'Athènes, en 1853; livraison 34, p. 942—945.

(5) Plus tard il a dû convenir qu'il s'agissait ici d'Albanais; mais dans son premier traité sur Athènes, voulant à toute force trouver un rapport quelconque entre les *foustes* et les *slaves*, il faisait à propos des *foustes* cette ingénieuse conjecture: lisez *Vroustae*, contrée Slave en Morée! p. 22.

paraissant pas suffisantes, de son chef il en élève le chiffre à quatre cents ans; et sur ce, il affirme que ces traditions sur l'Attique et la Grèce en général, contiennent l'image fidèle du sort de ces contrées depuis le VI jusqu'au X siècle de notre ère. Un ouragan, s'écrie-t-il, se déchaina sur ce malheureux pays; tous les habitans qui ne cherchèrent pas leur salut dans la fuite, furent massacrés; les villes devinrent désertes, et la Grèce tout entière fut occupée par une nouvelle génération de cultivateurs de race slave.

Vous venez d'entendre, Messieurs, ce que c'étaient que ces prétendus Slaves; mais il y a plus. Le manuscrit, après avoir parlé des désastres causés à la ville par les *clestes* albanais, et de la retraite des Athéniens à Salamine, ainsi que de leur retour dans leur ville, continue en ces termes. « Ce fut alors que le prêtre Démétrius Colocynthe s'étant rendu à Constantinople, obtint du Patriarche Joannice l'autorisation de fonder à Athènes le monastère des Saints Anargyres, qu'il dota d'un grand nombre de biens-fonds, ainsi qu'il ressort de la bulle patriarcale. » Suivant le dire de l'historien allemand, les incursions ayant commencé au VI siècle et la ville d'Athènes étant restée déserte durant 400 ans, le prêtre en question n'a dû aller à Constantinople trouver le patriarche Joannice qu'au X siècle. Mais il n'y a jamais eu de patriarche Joannice au X siècle; et qui plus est, nous connaissons parfaitement bien l'époque où fut fondé le monastère des Saints Anargyres, car la bulle rendue par le patriarche Joannice à ce sujet s'est heureusement conservée jusqu'à nos jours: elle porte la date de l'an de grâce 1651 (6). Il

(6) Voir le texte de cette bulle dans le Journal Archéologique, p. 945—946.

y eut en effet au XVII^e siècle un patriarche Joannice qui monta sur le trône œcuménique à trois reprises; la bulle en question rendue sous son second patriarcat (7) se rapporte évidemment à des faits postérieurs de plusieurs siècles aux invasions slaves.

Voici cependant un second témoignage de cette prétendue destruction de la race grecque et particulièrement des habitans d'Athènes entre le VI et le X siècle. Il y a une histoire manuscrite de la ville d'Athènes où l'on trouve entre autres choses une lettre des Athéniens au patriarche œcuménique; cette lettre fait un récit douloureux de beaucoup de désastres qu'ils eurent à souffrir, tels que peste, famine, incursions de pirates et incendies, à la suite desquels ils se virent même obligés de se retirer à Salamine, à Egine et dans le Péloponnèse; et comme ils avaient fini par attribuer ces malheurs au courroux de l'Église, qu'ils avaient offensée à cause de quelques démêlés avec le patriarche de Constantinople, ils s'adressent à lui pour en obtenir l'absolution. L'historien allemand prétend que cette lettre fut écrite au VIII^e siècle; mais l'époque et l'occasion à laquelle elle fut rédigée sont parfaitement bien connues. L'histoire manuscrite dont il a été il y a un instant question ainsi que le Précis d'une histoire des Athéniens publié, il y a de cela 42 ans, par Perraios, nous ont transmis à ce sujet des renseignemens trop curieux pour que je ne croie pas devoir les rapporter ici (8).

(7) Précis historique des patriarches de Constantinople par Conmas, dans son Histoire générale, tome 8, p. 530.

(8) Journal Archéologique, p. 941 et suiv. Histoire de Souli et de Parga, suivie d'un précis de l'histoire des Athéniens par Perraios, tome second, p. 162 et suiv.

Un archevêque métropolitain d'Athènes avait été dégradé au XVII^e siècle par le Saint-Synode de Constantinople. Son nom n'est pas connu, pas plus que les raisons du châtement qui lui fut infligé; mais ce qui est certain, c'est que les Athéniens qui étaient très attachés à leur chef spirituel, crurent pouvoir ne pas tenir compte de l'arrêt synodal et obligèrent leur archevêque de continuer bon gré mal gré ses fonctions. Quelque temps après une commission qu'ils avaient envoyée à Constantinople, fit porter l'affaire du métropolitain devant l'autorité turque; une absolution fut réclamée du patriarche qui, ne pouvant s'y refuser, l'accorda, mais en ajoutant à ses lettres de rémission qu'il ne le fait que « par ordre de l'autorité turque; » ceci ne convenant pas aux Athéniens, ils obligèrent même le patriarche à retrancher de ses lettres cette addition, qui indiquait qu'il n'avait fait que céder à la force. Mais enfin le patriarche s'étant trouvé dans de meilleures conditions vis-à-vis du gouvernement ottoman, l'Église put lancer ses foudres contre les Athéniens, en les frappant d'excommunication pour la conduite indigne qu'ils avaient tenue pendant si longtemps. Ce fut alors que survinrent les malheurs dont nous avons parlé, et qui mirent les Athéniens dans la nécessité de demander grâce au trône patriarcal. L'instance prière qu'ils lui adressèrent à ce sujet fut l'œuvre de leur concitoyen Benaldi; elle fut écrite avec une élégance et une pureté de langage bien propres à témoigner de l'hellénisme de la ville d'Athènes à cette époque. Et c'est cette lettre que l'historien allemand attribue au huitième siècle et qu'il a trouvé moyen de rattacher non seulement aux invasions slaves, mais de plus aux querelles politiques auxquelles a don-

né lieu la secte des iconomaques, mêlant singulièrement les dates et les faits et évoquant au milieu de cette confusion les fantômes de ses Slaves, de leurs massacres et de leurs dévastations. Comment après cela ne pas retourner contre lui cette exclamation, qu'il avait jadis lancée contre ceux qui professent que jamais au moyen-âge la nationalité grecque ne fut plus puissante que dans le IX et le X siècle, où, lui, la considère déjà comme complètement détruite? Faisant allusion à cette opinion il s'est écrié un jour: *Dieses sind Fabeln in declamatorischer Form!* mais de quel nom faudra-t-il, grand dieu, qualifier ces déclamations ridicules qu'il fait à propos de textes qui n'ont rien à démêler avec les événements dont il prétend pourtant tirer des preuves irrécusables?

Plus tard des critiques sévères ayant été faites sur toutes ces erreurs de l'historien allemand, il a été obligé de reconnaître que les textes dont il s'agit présentaient une grande confusion, et de convenir même qu'ils semblent se rapporter à des temps beaucoup plus récents. Il n'en est pas moins vrai, ajoute-t-il, que l'ancienne Attique n'est plus, et que le pays est devenu barbare, après être resté désert pendant quatre-cents ans. Car il persiste à affirmer que le manuscrit qu'il avait vu à Athènes en 1833, parlait d'une dévastation de la ville qui n'aurait pas duré moins de quatre siècles; si cette dévastation est attribuée à des temps postérieurs, c'est que, dit-il, le souvenir vague des invasions slaves s'étant enchevêtré avec les malheurs que le pays eut à souffrir de la part des Albanais aux XV, XVI et XVII siècles, il en est résulté beaucoup de confusion dans les traditions des ma-

nuscrits des Saints-Anargyres (9). Ainsi son dernier mot est toujours que le pays est resté une fois désert 400 ans durant, et que, quoique attribuée par les manuscrits à des temps postérieurs, cette dévastation a dû plutôt avoir lieu à l'époque des invasions slaves.

Mais ce manuscrit, où il prétend avoir découvert une dévastation de l'Attique quatre fois séculaire est là, à la portée de quiconque veut le consulter; tout le monde peut en prendre connaissance pour y voir qu'il ne parle bien clairement que d'une émigration qui n'a duré que trois ans à peu près. D'ailleurs si je ne craignais pas d'abuser de votre patience, Messieurs, j'aurais pu rendre évident, par le contenu même de cette pièce, qu'il ne pouvait y être question que d'une absence bien courte des Athéniens (10). Mais je préfère prendre

(9) XV traité de la collection: *Fragments aus dem Orient*, tome 2, p. 472—476.

(10) En effet, après avoir dit que « dans ce même siècle la Grèce fut exposée à plusieurs invasions et que l'Attique resta déserte pendant à peu près trois ans, ses habitans s'étant retirés à Salamine; et après avoir fait une courte description des malheurs qui ont assailli le pays sur ces entre-faites, le manuscrit ajoute immédiatement que « les Athéniens, ne pouvant pas souffrir de se voir privés de leur patrie, firent à Constantinople des démarches, à la suite desquelles ils purent revenir chez eux en toute sûreté. » Puis, il continue en ces termes: « Ce fut alors que le prêtre Démétrius Colocynthe, s'étant rendu à Constantinople, obtint du Patriarcho Joannice l'autorisation de fonder à Athènes le monastère des Saints Anargyres, qu'il dota d'un grand nombre de biens fonds, comme il ressort de la bulle patriarcale rendue à ce sujet. » Ainsi, aux termes du manuscrit, les Athéniens n'eurent pas plutôt demandé à Constantinople les moyens de revenir chez eux, qu'ils purent effectuer leur retour en toute sûreté. Mais est-il permis de croire qu'ils aient attendu 400 ans pour solliciter ces sûretés qu'ils ont obtenues aussitôt après les avoir demandées? Un retard de trois ans se conçoit après tout; mais un délai de 400 ans! — Ce fut aussi

tout d'abord une autre voie qui me semble beaucoup plus propre à nous mener à la découverte de la vérité; je vais rechercher s'il existe en effet dans les traditions sur la ville d'Athènes à quelque époque que ce soit, dans l'histoire des faits qui se rattachent à cette ville au moyen-âge et jusqu'au XVII^e siècle, une lacune aussi considérable que celle qu'on devrait y rencontrer s'il était vrai qu'elle est restée déserte pendant 400 ans.

Cette dévastation aurait commencé à la fin du VI^e siècle pour ne cesser qu'au X^e. Or, vers la fin de l'année 661 l'Empereur Constant II étant parti de Constantinople pour aller en Italie, passa tout un hiver à Athènes. Pouvant choisir pour son séjour parmi tant de villes de cette partie de l'Empire, ce n'est pas sans doute sur une cité déserte et exposée chaque jour aux dévastations des Slaves

alors que le prêtre Colocynthe se rendit à Constantinople. A entendre l'historien allemand, ce fut au X^e siècle. Mais le manuscrit prétend à une certaine exactitude chronologique, puisqu'il commence par parler du siècle auquel se rapportent les faits qu'il raconte, et que plus bas il date quelques uns de ses récits par années et même par mois. Comment est-il donc possible qu'il ait sauté tout-à-coup à pieds joints sur un laps de temps de 400 ans, ne reliant que par le seul mot *alors*, le siècle dont il avait commencé à parler avec des événements qui n'auraient eu lieu que 4 siècles plus tard, événements qui, je viens de le dire, sont quelquefois relatés par années et même par mois? Et ces biens qui furent donnés par le prêtre Colocynthe au monastère des Saints Anargyres? C'était d'abord une église, dans laquelle, aux termes de la bulle patriarcale, le prêtre Colocynthe et ses ancêtres n'ont jamais cessé de célébrer l'office divin; c'étaient ensuite des maisons, des vignes, un bois d'oliviers. Mais si la ville avait été déserte, 400 ans durant, comment les ancêtres de Colocynthe pouvaient-ils dire la messe dans leur église? par quel miracle les maisons s'y sont-elles conservées? et si le pays avait été aussi impitoyablement ravagé par les Slaves que le veut M. Fallmerayer, comment ces vignes et ce bois d'oliviers ont-ils pu continuer à être cultivés?

qu'il aurait fait tomber sa préférence (11). Un peu plus tard, au commencement du VIII^e siècle, les Hellènes de la Grèce proprement dite, ces Grecs qui, au dire de l'historien allemand auraient déjà été depuis un siècle anéantis par les Slaves, s'étant concertés avec les habitants des Cyclades et ayant réuni une armée et une flotte considérables, s'en vont attaquer dans Byzance même l'empereur iconoclaste Léon l'Isaurien, dont ils ne partageaient point les hérésies (12). Vers la fin de ce même VIII^e siècle, les Hellènes de la Grèce proprement dite, avaient tramé une conjuration pour élever au trône de Constantinople un des beaux frères de l'impératrice Irène, qui se trouvaient exilés à Athènes; informée de ce qui se passait, l'impératrice s'empressa d'envoyer sur les lieux un de ses neveux qui y trouva beaucoup de partisans et parvint à déjouer complètement le complot (13). Tout ceci

(11) Anast. de vit. pont. Rom. p. 51. Cité ici d'après Saint-Martin l'éditeur de Lebeau. Voir aussi Muralt, chronog. Byzant. p. 710.

(12) Théophrast. chron. vol. 1, p. 623—624. éd. de Bonn. Georg. Cedreni histor. comp. vol. 1, p. 796. Qui croirait que M. Fallmerayer prétend que cette expédition fut faite par les Athéniens transfoges de Salamine ainsi que par les Péloponnésiens qui de leur côté auraient été également contraints de chercher un refuge à Monembasie? Ces hommes qui fuyaient leur pays trouvaient cependant les moyens de lever et d'entretenir des armées et des flottes pour marcher à la conquête de Byzance! Mais s'ils pouvaient disposer de forces aussi considérables, ils auraient pu, je pense, commencer par conquérir leurs propres foyers.

(13) Theoph. vol. 1, p. 731. — Ioannis Zonaræ Annal. vol. 2, p. 120. éd. de Paris. Les Grecs se seraient à cette occasion concertés avec le chef glave d'un certain district de Bœotie, ce qui indique qu'il y avait déjà en Grèce des Slaves, dès la fin du VIII^e siècle. Le fait est positif, et nous sommes loin de vouloir le nier; mais ces Slaves loin d'avoir exterminé les Grecs, les voici qui se concertent avec eux; et de plus, au lieu d'avoir pris possession du pays tout entier, ils n'occupent que certains districts.

cadre difficilement avec la soi-disant destruction de la race Grecque et la retraite à Salamine de tous les Athéniens qui ont eu le bonheur de survivre à ce désastre. Mais je viens de nommer Irène; vous savez, Messieurs, qu'elle était née à Athènes; Théophane, l'épouse de Stavrace, qui régna pendant quelque temps au commencement du IX^e siècle, était également une Athénienne, et l'on sait que Sophie, l'épouse de Christophe, fils de Romain Lecapène, au X^e siècle, était fille d'un Péloponnésien. Si toutes ces princesses étaient des slaves il faudrait en induire que ces massacreurs de la race grecque avaient obtenu le privilège de faire monter leurs filles sur le trône de Byzance; ce qui serait d'autant plus singulier, qu'à en croire l'historien allemand, la Grèce et le Péloponnèse auraient été, du VI au X siècle, complètement détachés de l'empire. Pourquoi cependant nous en étonnerions-nous? Ces Slaves n'avaient-ils pas trouvé le secret de devenir de bonne heure très forts dans l'orthographe grecque? Nous savons que vers cette époque une sentence du juge de la Hellade et du Péloponnèse fut attaquée par-devant le tribunal suprême de Constantinople pour cette raison, que le mot *Hellade* y était écrit avec un esprit doux. Le pourvoi fut naturellement rejeté (14); mais il en résulte que les arrêts judiciaires étaient rédigés en grec dans ces contrées où tout ce qui était grec aurait été exterminé par les Slaves. N'oublions pas de noter qu'au commencement du X siècle, le thème de la Grèce ou la Grèce proprement dite, donnait au gouvernement byzantin, pour son expédition contre les Arabes de Candie, in-

(14) *Περί τῆς ἡ. ε. Πρακτικῆς ἢ Δοctr. ex actis magn. vir. Eustathii Romani*. Edidit U. E. Zachariæ a Lingenthal. Lipsiæ 1856. P. 274.

dépendamment des vaisseaux et de beaucoup de provisions de guerre, trois mille marins et soldats de marine; ces hommes de mer ne pouvaient être des Slaves (15). Mais voici des notions qui se rapportent plus particulièrement à la ville d'Athènes.

Sur les cannelures de plusieurs colonnes du Parthénon — première et seconde rangée de l'aile occidentale — on lit plus de 80 inscriptions ecclésiastiques, dont les unes font connaître la mort d'un grand nombre d'évêques et autres dignitaires de l'Église, depuis le VI jusqu'au XIV siècle, tandis que les autres contiennent des prières pour le repos de l'âme de tel ou tel défunt (16). Celles de ces inscriptions qui se rapportent aux prélats d'Athènes des VI, VII, VIII et IX siècles, ne laissent point de doute sur leur présence dans cette ville; or il est impossible qu'ils y aient siégé si la ville était déserte.

Personne cependant ne niera, fait observer l'historien allemand, qu'Athènes n'ait cruellement souffert lors des invasions slaves, puisque cette ville nous est représentée comme ayant beaucoup perdu, au XII siècle, de son ancienne importance; et il cite à ce propos le témoignage de l'archevêque d'Athènes Michel Choniates. Mais cet archevêque n'a jamais parlé d'incursions slaves; et dans une autre occasion il attribue tout simplement la décadence de la ville aux vexations dont elle était l'objet de la part du fisc byzantin (17). Il devait d'ailleurs y avoir

(15) *Const. Porphy. De ceremoniis aulae Byzantinæ*, p. 653, 657.

(16) Voir ces inscriptions dans le *Journal archéologique*, livr. 34, p. 935 et s. livr. 35, p. 1214 et s. livr. 43, p. 1435 et s.

(17) *Michael Akominatos von Chonæ, Erzbischof von Athen. Ein Beitrag zur politischen und literarischen Geschichte Athens im Mittelalter*, —

quelque exagération de contribuables dans les récits que les Athéniens faisaient alors, par la voix de leur archevêque, sur la triste condition du pays, puisqu'il est avéré que quelques années seulement plus tard, sous la domination franque, cette condition n'était rien moins que déplorable (18). Nous n'en citerons ici qu'une seule preuve, car elle semble péremptoire. A la bataille, livrée par le duc d'Athènes, en 1313, contre les Catalans, dans la Béotie, il y avait dans son armée, au dire de Nicéphore Grégoras, indépendamment des chevaliers francs, 8,000 hommes d'infanterie grecque (19). Ce chiffre suppose déjà une population qui n'est pas très clair-semée, la troupe du duc d'Athènes n'ayant été recrutée que dans l'Attique, la Béotie, la Mégaride, la Phocide et la Locride. Cependant Ramon Muntaner, qui était dans le cas d'être beaucoup mieux informé que Nicéphore, fait monter le nombre des combattans grecs de l'armée du duc d'Athènes à 24 000 hommes. Quelles ne devaient pas être la population et les ressources de ces pays pour qu'ils pussent mettre sur pied des armées aussi considérables (20)?

Ce n'est pas non plus au XV siècle que la ville d'Athènes avait été déserte. L'historien Laonice Chalcocondyle, dont c'était le pays natal, la cite bien souvent dans son ouvrage. Il parle notamment des embellissements

Von Dr. Adolf Ellissen. 1846. p. 116 et suiv. Voir aussi à la p. 57 et s. le témoignage cité par M. Fallmerayer.

(18) M. Finlay fait un tableau brillant de la situation de l'Attique aux XIII et XIV siècles, dans son histoire de la Grèce sous la domination Franque. P. 155 et suiv. de la traduction allemande.

(19) Histor. Byzant. p. 252—253.

(20) Chronique du très magnifique seigneur Ramon Muntaner p. 176 de la traduction de Buchou.

qui y furent faits sous la longue administration d'Antoine Acciaiuoli (21). Si Mahomet II, en la visitant en 1459, y admira surtout les restes magnifiques de son ancienne splendeur; les Vénitiens qui la surprirent, au mois de juillet de 1464, y furent principalement attirés par ses richesses plus modernes en or et en argent, dont ils purent emporter une partie considérable.

Quant au XVI siècle, nous avons les témoignages de Théodose Zygomalas et de Siméon Cabasile dont l'un vante la mémoire et l'idiôme harmonieux des Athéniens, dont l'autre attribue à cette ville 12000 habitans (22).

Mais c'est surtout dans le siècle suivant que les notions se pressent sur la situation on peut dire florissante de la ville d'Athènes. Elles ont été recueillies dans le magnifique ouvrage de M. le Comte de Laborde (23), un des hommes dont le philhellénisme éclairé est bien propre à nous dédommager de toutes ces obscures antipathies auxquelles la Grèce n'a jamais cessé d'être en butte. Le temps nous manque malheureusement pour y puiser aussi largement que nous l'aurions voulu. Citons d'abord le Père Babin, qui fit à Athènes au XVII siècle un long séjour: il dit qu'il y avait alors des marchands grecs riches de plus de cinquante mille écus. Dans la dépêche que M. de Nointel écrivit à Athènes le 17 Décembre 1674, le célèbre ambassadeur parle entre autres choses du grand concours de peuple, au milieu duquel il fit son entrée dans

(21) P. 216.

(22) Turco-Græcia, libr. VII ep. X et XIX.

(23) Athènes aux XV, XVI, et XVII siècles, par le Cte. De Laborde, membre de l'institut, Paris, 1851. p. 122 et 208 du premier volume; p. 277 et suiv. 363 et 359 du second volume.

cette ville. Mais les informations les plus intéressantes se trouvent peut-être dans la correspondance d'Anna Akerhjelm qui passa quelque temps en Grèce en qualité de demoiselle d'honneur de la comtesse de Koenigsmark, lors de l'expédition de Morosini. Dans une lettre à son frère, datée d'Athènes le 18 octobre 1687, Anna Akerhjelm lui écrit: «*La ville est aussi mieux qu'aucune des autres; il y a de très jolies maisons tant des Grecs que des Turcs . . . Dans quatre ou cinq maisons grecques, ils régalerent l'Assendina (c'est ainsi qu'ils nommaient la comtesse) de beaucoup de rafraichissemens très-variés.*» Nous voici loin de l'abomination de la désolation dont parle l'historien allemand, quoique pour être tout-à-fait dans le vrai, je doive ajouter qu'un athénien, médecin de profession, qui avait conduit ces dames à la ville, ayant soutenu qu'il est *de la famille de Périclès*, la spirituelle demoiselle d'honneur ne semble pas trop ajouter foi à cette prétention. Puis Hombergk, porte-drapeau bessois dans l'armée de Koenigsmark, écrit à ses parents qu'*Athènes est une ville très grande et très peuplée (sehr grosse und volckreiche Stadt), et les Athéniens sont des gens distingués et excellents; seulement on ne peut pas les comprendre parce qu'ils parlent grec.* Puis encore Zehn, officier hanovrien dans la même armée, assure, chose qui me parait presque incroyable, que *la ville d'Athènes comptait alors encore quatorze mille maisons.* Que faut-il ajouter, Messieurs, à des renseignements aussi positifs pour ne point laisser de doute que jamais l'Attique n'a eu à subir cette fameuse désolation de quatre cents ans que l'historien allemand a inventée pour les besoins de sa cause?

Il n'a pas été plus véridique dans ses dissertations sur

le Péloponnèse; ici encore, s'il nous est permis d'employer un proverbe de nos ancêtres, d'une mouche il a fait un éléphant. On lit bien dans une lettre du patriarche Nicolas à l'empereur Alexis Comnène I que les Avars, ou, comme on dit aujourd'hui, les Avaro-Slaves, avaient pris possession du Péloponnèse vers la fin du VI siècle de notre ère et qu'ils le détachèrent de l'empire à tel point que durant 218 ans, aucun Grec n'a pu y mettre le pied. Cet état de choses aurait duré jusqu'au commencement du IX siècle; les Avaro-Slaves ont été alors réduits à se soumettre à l'empire après une bataille livrée aux environs de Patras, où ils ont été mis en déroute (24). Mais je commencerai par faire remarquer que ce témoignage lui-même ne dit point que les Slaves ont exterminé les habitans grecs de la presqu'île en totalité, ou même en partie. Il est d'ailleurs en contradiction flagrante avec toutes les autres notions que nous possédons sur l'occupation du Peloponnèse par les Slaves, surtout avec les renseignemens qui nous ont été transmis à ce sujet par l'empereur Constantin Porphyrogénète; et j'ai à peine besoin d'ajouter qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre la valeur historique très-équivoque de la lettre du patriarche Nicolas et la croyance qui est due au témoignage de Porphyrogénète, non seulement parce que la lettre lui est de beaucoup postérieure, mais aussi parce qu'elle ne fait que passer légèrement sur tous ces faits, tandis

(24) Voir mon traité de *Colonies Slaves dans le Péloponnèse*, publié à Athènes en 1843. On y trouve cités au long les témoignages allégués à l'appui de l'une et de l'autre de ces opinions. Dans mon discours j'ai dû naturellement me borner à un résumé aussi succinct que possible de cette discussion.

que l'empereur en a fait évidemment le sujet d'études spéciales et sérieuses. Or, dans son ouvrage sur les *thèmes de l'empire*, il fixe au milieu du VIII^e siècle l'établissement des Slaves dans le Péloponnèse, tandis que la lettre du patriarche les fait venir dans la presqu'île dès la fin du VI^e; et dans la description de la bataille de Patras que nous devons également à la plume savante et bien informée de l'empereur, il dit que *les Slaves qui se trouvaient dans le Péloponnèse s'étant révoltés contre les Grecs, ont été battus par eux dans une bataille livrée aux environs de Patras*. Les Slaves donc n'étaient point les maîtres de la presqu'île, car les maîtres ne se révoltent pas; et puis il y avait des Grecs en assez grand nombre pour mettre à la raison ces rebelles. L'empereur cite aussi les villes de Patras et de Corinthe comme se trouvant entre les mains des Grecs et dit notamment que le gouverneur général du thème siégeait à Corinthe, preuve que la presqu'île n'avait point été aussi complètement détachée de l'empire que le prétend la lettre patriarcale. Enfin nous lisons dans Théophane qu'en 783 l'impératrice Irène ayant expédié Stavrace avec une force armée suffisante contre les Slaves de la Thessalie, de la Grèce et du Péloponnèse, les réduisit tous sous ses lois; nouvelle contradiction avec ce passage de la lettre patriarcale qui porte que, depuis la fin du VI^e jusqu'au commencement du IX^e siècle, jamais grec n'a pu mettre le pied dans le Péloponnèse. Notez qu'un manuscrit conservé à Turin sous le titre de *la fondation de Malvoisie*, et qui fait mention de cette occupation du Péloponnèse par les Avaro-Slaves, porte expressément que toute la partie orientale de la presqu'île, de Corinthe au cap Malée, avait complètement

échappé aux atteintes de ces étrangers (25). Bien plus les *Chrestomathies de Strabon*, qui auraient été rédigées vers la fin du X^e siècle, tout en disant en des termes généraux que des tribus slaves s'étaient établies dans diverses contrées grecques, lorsqu'elles en viennent à parler du Péloponnèse, ne citent les Slaves que dans le pays des anciens Pisates, Caucoïnes et Pyliens (26). Mais pour-

(25) Je ne connaissais point cette pièce lorsque j'avais écrit mon traité des colonies Slaves du Péloponnèse; rédigée au XV^e siècle, elle a été publiée au XVIII^e (Codices manuscr. Bibliothec. Regii Taurinensis Athenaci. Taurini, MDCCXLIX, tome 1. p. 417 et suiv.). C'est le seul témoignage que M. Fallmerayer a pu citer à l'appui de son assertion sur l'ancienneté de la race grecque dans le Péloponnèse; il y est dit en effet que les Avars, ayant occupé cette presqu'île, en ont exterminé les habitants. Mais en ajoutant un peu plus bas que toute la partie orientale du Péloponnèse n'a jamais été occupée par ces étrangers, le manuscrit fait clairement entendre qu'il ne veut parler que des anciens habitans des districts qui avaient été envahis par les étrangers; or, on a vu dans le texte du discours que, de l'aveu même de M. Fallmerayer, les Grecs sont toujours restés en possession d'une partie très considérable du Péloponnèse. Le manuscrit de Turin d'ailleurs est plein de contradictions manifestes soit avec soi-même, soit avec d'autres témoignages beaucoup plus dignes de foi. Ainsi, après avoir dit que Corinthe continuait d'être le siège du gouverneur-général grec, il prétend ailleurs que les habitans de cette ville, fuyant les Avaro-Slaves, ont émigré à Egine. De même, tandis que Constantin Porphyrogénète représente la ville de Patras comme une des principales places occupées alors par les Grecs, le manuscrit assure que les habitans de Patras ont dû également passer à Reggio. En général, le mérite de cette pièce est fort contestable, non seulement pour sa date très récente aussi bien que parce que c'est évidemment l'œuvre d'un homme ignorant, mais surtout parce qu'elle ne fait que reproduire les phrases de la lettre du patriarche Nicolas et quelques passages de l'histoire ecclésiastique d'Evaristus, en les saupoudrant de certaines traditions locales, qui ont dû nécessairement subir une grande altération en passant par un laps de 7 à 800 ans.

(26) Voir ces *Chrestomathies* dans l'édition de Strabon par Coray, tome 3, p. 273, 386, ainsi que l'avant-propos de ce volume. Les Slaves ont pu ne pas se renfermer dans ce coin du Péloponnèse, puisque plus tard nous

quoi nous en rapporter au témoignage de tiers puisque l'historien allemand lui-même convient que les Grecs ont continué de posséder un grand nombre de positions dans le Péloponnèse, tels que Corinthe, Patras, Cyparissie, Modon, Coron, tout le littoral de Calamata jusqu'à Malvoisie et jusqu'à Prasto, la presqu'île, appelée par les anciens Argolique, ainsi que plusieurs districts de l'intérieur et notamment la grande ville de Lacédémone? Il s'acharne, il est vrai, à qualifier de slaves tous les noms géographiques du Péloponnèse, à la seule exception de quelques noms de villes; mais sur ce point encore les recherches beaucoup plus consciencieuses de M. le colonel Leake présentent des conclusions bien différentes, parce que, selon M. Leake, sur 10 noms géographiques d'origine grecque, il n'y en aurait qu'un qui puisse être qualifié de slave. Il y a d'ailleurs des faits qui renversent de fond en comble tout l'échafaudage de cette machination historique qui a été ourdie de notre temps contre la race grecque. S'il était en effet vrai que les Slaves, devenus maîtres du Péloponnèse pendant deux siècles, en ont massacré ou fait fuir tous les anciens habitans, la presqu'île, lorsque ces sauvages barbares furent enfin réduits à se soumettre, au commencement du IX^e siècle, devait nécessairement présenter un spectacle navrant de ruines et de désolation. Jamais cependant le Péloponnèse n'a été au moyen-âge dans un état plus florissant qu'au commencement de ce même IX^e siècle. L'industrie, l'agriculture, le commerce y rivalisaient de progrès. On

les trouvons occupant une partie de la Laconie. Mais s'ils avaient pris possession de la presqu'île toute entière, les Chrestomothies ne se seraient certainement pas bornées à en faire une mention aussi restreinte.

connaît le nom de Dan élis, la célèbre matrone de Patras, l'amie de Basile le Macédonien. Ces magnifiques étoffes de toile, de laine et de soie, d'un travail si fin, de couleurs si éclatantes, qu'elle lui offrait tous les ans en présent : ces superbes tapis, qu'elle lui envoyait pour couvrir le pavé des plus grandes églises de Constantinople, tout cela était fabriqué à Argos, à Corinthe, à Thèbes. Dan élis ne manquait pas non plus d'y ajouter des vases d'or et d'argent d'une telle richesse, que Constantin Porphyrogénète en était étonné. Lui, dont les yeux étaient habitués à toutes les splendeurs de la capitale, il assure que jamais roi n'avait fait passer à Constantinople des présents d'une telle valeur (27). Lors de l'expédition qui eut lieu sous Romain contre l'Italie, le Péloponnèse donna à lui seul, 1000 chevaux de guerre avec leurs équipages (28). On citait ses marins, ses ouvriers pour la préparation de la pourpre et du parchemin, et il y avait alors quarante villes dans la presqu'île. Tout ceci suppose sans doute un grand mouvement commercial, un sol bien cultivé, des richesses amassées depuis des siècles, en un mot, un état très avancé de civilisation, en complet désaccord avec les affreux tableaux qu'a dû tracer la sombre imagination de l'historien allemand afin de parvenir à donner quelque probabilité à son système sur l'extermination de la race grecque.

Je ne pousserai pas plus loin, Messieurs, cette discussion terre à terre dans laquelle je me suis engagé sur les

(27) *Thiophanis continuati* lib. V. 11, 73, p. 226, 318 et suiv. — Gibbon, chap. LIII. — Zinkeisen, vol. 1, p. 780 et suiv.

(28) *Const. Porphyrogénète de administrando imperio*, cap. 52, p. 243—244. Ce fait appartient à la première moitié du X^e siècle; mais il a été cité ici comme étant le produit d'un état de choses antérieur.

pas de notre adversaire par rapport à l'Attique et au Péloponnèse. Il est temps d'envisager d'un peu plus haut cette grande question, en embrassant dans un seul coup d'œil toutes les populations grecques de l'Orient, toutes les phases de leur histoire au moyen-âge et dans les tems modernes; car c'est surtout lorsqu'on se trouve placé à ce point de vue élevé qu'on voit surgir de tous côtés des objections péremptoires contre le système qui nous occupe. Et d'abord la conservation de la langue grecque dans la bouche du peuple. L'historien allemand a employé tous ses efforts pour concilier ce fait avec le prétendu anéantissement de la race grecque; il a soutenu que le gouvernement byzantin a hellénisé les Slaves de la Grèce en les faisant convertir au christianisme au moyen de prêtres grecs et de Saintes-Ecritures grecques, et de plus en envoyant dans le pays des colonies grecques du Bosphore, de la Thrace et de l'Asie-Mineure. Mais s'il en a été ainsi, pourquoi le gouvernement byzantin n'est-il pas parvenu à helléniser de même tous les autres pays de l'empire qui ont été également occupés par des slaves ou des tribus slavisées? La Bulgarie, p. ex? En Bulgarie le christianisme a été introduit aussi au moyen de prêtres grecs et des Saintes-Ecritures grecques; la Bulgarie d'ailleurs, si voisine du centre de l'empire, entretenait avec lui des relations, surtout des relations commerciales, beaucoup plus suivies que la Grèce et le Péloponnèse. Les nobles de ce pays étaient élevés dans les écoles et dans le palais de Byzance, et le célèbre Siméon, avant de monter sur le trône, avait étudié à Constantinople la rhétorique de Démosthènes et la logique d'Aristote. Comment se fait-il donc que les Bulgares aient pu conserver plus ou moins jusqu'à nos jours

leur idiôme national, tandis que toute trace de langue slave s'est depuis longtemp; effacée dans les provinces méridionales de la Grèce? C'est que, répond notre savant, la Bulgarie, tout en acceptant le christianisme grec, a pu conserver son indépendance politique, tandis que les Slaves de la Grèce et du Péloponnèse ont dû subir le double joug de l'autorité ecclésiastique et politique de Constantinople. Mais il ne veut pas se rappeler que, de 972 à 1186, pendant plus de deux siècles, sauf un court intervalle, la Bulgarie fut réduite à l'état de province de l'empire, ni plus, ni moins que les thèmes de la Grèce et du Péloponnèse; de sorte que tous ces pays se trouvèrent par rapport au gouvernement byzantin dans des conditions parfaitement identiques (29). La Bulgarie cependant présente, à l'heure qu'il est, quant à l'idiôme du peuple, un état de choses essentiellement différent de celui de la Grèce et du Péloponnèse; mais il n'y a pas d'effet sans cause; cette cause, ne pouvant être recherchée dans les rapports de ces pays avec le gouvernement byzantin, était nécessairement intérieure; or, nous savons que la Bulgarie a été occupée en très grande partie par des tribus étrangères; nous voici donc forcément amenés à cette conclusion, que la Bulgarie n'a pu être complètement hellénisée parce que les étrangers y étaient en trop grand nombre, et que par contre les slaves méridionaux se sont tout-à fait fondus dans la race grecque, précisément parce qu'ils n'y ont jamais constitué qu'une minorité de la

(29) D'autant plus que d'après M. Fallmerayer, la Grèce proprement dite elle-même n'aurait été reconquise par les Byzantins, qu'au X siècle; de sorte que, ayant passé au commencement du XIII sous la domination Française, elle n'aurait été possédée par les Byzantins, comme la Bulgarie, que pendant deux siècles seulement.

population : conclusion d'ailleurs conforme à toutes les notions spéciales que nous possédons sur les Slaves de la Grèce et du Péloponnèse.

Ce qui le prouve encore mieux peut-être, ce sont les inductions qu'on peut tirer de la position actuelle des colonies albanaises de la Grèce. Les colons albanais ont commencé à s'établir dans les pays grecs dès le XIV^e siècle ; et comme ils ne paraissent nulle part avoir tout-à-fait renoncé à leur idiôme, on ne saurait dire que leur masse ait essentiellement diminué. Or, en ce qui concerne le royaume de Grèce, la population albanaise est aujourd'hui estimée au sixième de la totalité des habitans. Mais si les tribus albanaises, tout en ne formant qu'une petite minorité dans le pays et bien qu'elles aient plus d'une affinité avec la race grecque, n'ont pas cependant abandonné leur idiôme, dans l'espace de six siècles, comment les Slaves, qui auraient exterminé tous les anciens habitans de la Grèce, et qui de plus nous sont parfaitement étrangers, ont-ils pu néanmoins être hellénisés dans un égal espace de six siècles — du VII au XII — à tel point que la *Chronique de Morée* n'en cite que quelques derniers restes en Laconie ? — Car ces prétendues colonies qui auraient été envoyées ici du Bosphore, de la Thrace et de l'Asie-Mineure, sont une pure invention de notre historien ; jamais auteur Byzantin n'a parlé de ces colonies. Tout au contraire, Théophane dit que, vers le milieu du VIII^e siècle, des familles nombreuses ont été transportées de la Grèce et du Péloponnèse à Constantinople pour y combler les vides que la peste avait causés dans la population de la capitale (30). Ainsi, faits, témoigna-

(30) Théoph., tome 1, p. 662.

ges et inductions, tout concourt à mettre hors de doute que les Slaves, loin de devenir jamais les seuls possesseurs du pays, n'y ont formé, même à l'époque de leur plus grande prospérité, que la partie la moins nombreuse des habitans.

Mais il existe une dernière preuve de la légitimité de notre race, preuve irrésistible et authentique parce qu'elle émane du plus profond de la conscience nationale : vous comprenez, Messieurs, que je veux parler de cette conviction constante et inébranlable que les habitans de ces contrées ont eu de tout temps de leur glorieuse origine. Vous savez que les empereurs de Constantinople quoique se trouvant à la tête d'un empire grec par la majorité de ses habitans et par la langue qu'ils parlaient, se faisaient néanmoins qualifier d'empereurs Romains ; c'était une dernière manifestation des prétentions qu'ils avaient sur l'ancien empire du monde (31). Delà, actes officiels et ouvrages littéraires, quoique écrits en grec, appelaient du nom de Romains ceux pour lesquels ils étaient rédigés. Le nom d'*Hellène* avait alors la signification de *gentil*, de *païen*, à tel point que, pour éviter cette acception, on donna le nom d'*Helladices* aux habitans de la Grèce proprement dite. Quant aux sujets de l'empire en général ils portaient dans le langage officiel du temps, ainsi que je viens de le dire, la dénomination de *Romains*, dénomination que le gouvernement ottoman lui-même a empruntée plus tard à cette langue pour désigner toutes les populations chrétiennes de son empire. Je le répète cependant, ce n'était là que

(31) Voir l'explication que donne de cette substitution de nom Laonice Chalcocondyle dans l'Avant-propos de son histoire.

le nom officiel, la désignation politique, la qualification extérieure que les empereurs de Constantinople avaient acceptée et conservée pour ne pas avoir l'air de renoncer à un grand héritage. Mais toutes les fois qu'éclatait en Orient une de ces crises qui mettent en jeu la vie même des nations, on voit tout-à-coup surgir comme par enchantement le vrai nom du peuple, le nom sacré des Hellènes, comme si c'était un labarum qu'on tirait du Saint des Saints, et à l'abri duquel la nation se tenait pour invincible, ou un talisman ayant la vertu extraordinaire de préserver notre nationalité alors même que nous avions le malheur de nous voir enlever notre existence politique. Voyez ce qui se passe au XIII siècle, lorsque les croisés se rendirent maîtres de la capitale de l'Orient. Le grand logothète, Nicéas Choniates, n'avait parlé que de Romains tout le long de son hi toire; soudain il rejette loin de lui ce nom étranger et commence à qualifier sa race, de son nom vrai et authentique; c'est qu'il arrive à parler de la prise de la ville, de la conquête du pays, et alors c'est au nom de l'hellénisme et de l'orthodoxie, de l'hellénisme surtout qu'il croit devoir protester contre cette invasion des étrangers (32). En même temps Michel-Ange Comnène et ces célèbres eupatrides de Constantinople dont les exploits sauvèrent alors la nationalité grecque dans la partie européenne de l'empire, donnaient le nom de *Hellade* à l'état qu'ils parvinrent à constituer en Epire, en Thessalie, en Acarnanie, en Étolie; et c'est du nom de *Despote de la Hellade* que le peuple saluait le chef de cet état (33). De même au XV siècle

(32) P. 767, 768, 791, 796, 808, 807.

(33) Chronique de la Morée, éd. de 1851, p. 23, 75, 89.

lorsque la nationalité grecque, après avoir combattu pendant mille ans pour la civilisation européenne contre des hordes de barbares qui se renouvelaient incessamment, tombait enfin sous le cimeterre invincible de Mahomet II, Chalcocondyle, Phrantzès, Gémistus Pléthon, tous d'une seule voix appelaient les bénédictions de l'hellénisme sur l'âme expirante de l'indépendance nationale; et la veille de ce 29 Mai 1453, jour à jamais néfaste, l'empereur Constantin lui-même, en adressant dans la capitale une dernière fois la parole à ses frères d'armes, les conjurait de combattre en *dignes descendants des Hellènes* pour cette ville: *joie et espoir de tous les Hellènes*, ainsi que la qualifiait sa bouche de martyr (34). Enfin lorsqu'en 1821, nos pères, après beaucoup de tentatives infructueuses, entreprirent cette lutte qui devait au moins amener l'indépendance politique de ce petit coin de la Grèce, les représentants du peuple, réunis à diverses reprises au milieu du bruit des armes, dans de grandes conventions nationa-

(34) Chalcocondyle donne toujours le nom d'*Hellènes* aux habitants de ces contrées, et qualifie empereurs des *Hellènes* les empereurs de Constantinople. Voir le discours de Constantin, cité par Frantzès, p. 275—276. Malheureusement nous ne possédons point à Athènes le texte de Gémistus Pléthon; mais on peut trouver son opinion sur la légitimité des Grecs du Péloponnèse dans M. Fallmerayer (Hist. de la Mor. tome 2, p. 303), qui naturellement ne la cite que pour la combattre. Notez aussi que du passage lui-même, si célèbre de Constantin Porphyrogénète (De them. p. 53 et suiv.), qui parle de l'occupation du Péloponnèse par les Slaves, il résulte évidemment qu'au X siècle, au lendemain des invasions slaves, les Péloponnésiens se considéraient comme des descendants légitimes des anciens Grecs; car, aux termes de ce passage, Nicéas, le beau-père de Christophe, se vantait de la noblesse de son extraction; et quant à l'objection qui lui est faite, elle indique tout au plus qu'il y eut là un mélange de races; mais Constantin Porphyrogénète ne parle nullement d'une extermination des anciens habitants.

les, n'ont cessé de proclamer qu'ils étaient les descendants du peuple des Hellènes, si célèbre par son génie et son humanité, et, rattachant les destinées présentes de la nation au moyen-âge, de même qu'ils les renouaient avec les temps les plus anciens, ils déclarèrent comme ayant force de loi « les lois civiles de nos empereurs chrétiens de Constantinople, d'éternelle mémoire (35). Je vous le demande, Messieurs, des systèmes historiques, élaborés de notre temps, pourront-ils l'emporter sur ce cri séculaire d'un peuple entier qui, en tombant et en se relevant, dans ses jours d'infortune aussi bien que dans ses jours de gloire, n'a jamais cessé d'avoir pour mot de ralliement le nom sacré des Hellènes ?

Et c'est ce peuple qu'on a pu accuser de ne posséder aucun des élémens constitutifs d'une véritable nationalité, et qu'on a voulu présenter comme un simple satellite de je ne sais plus quel système politique hyberboréen ! Mais où était-il donc ce système politique, lorsque le peuple grec se réunissait dans les grands conciles Oecuméniques où, sous l'inspiration des Athanase, des Grégoire, des Basile et des Chrysostôme, il fixait les dogmes de l'Eglise qui fait le fond de toute la civilisation des temps modernes ? lorsque Héraclius s'élançait jusqu'aux dernières limites de l'empire Persan, à la poursuite de Chosroès, l'ennemi implacable de la religion chrétienne ; lorsque le génie grec faisait la découverte du feu liquide, et que l'armée, le clergé et le peuple de Constantinople repoussaient loin de ses murs les légions, réputées jusqu'alors invincibles des Arabes ; lorsque les Phocas, les Jean et les Basile,

(35) Voir le recueil de M. A. Z. Mamoucat, tome 2, p. 32, 43, 104, 143, tome 3, p. 37, tome 5, p. 8 et suiv.

reprenant l'offensive contre le mahométisme, célébraient, après des victoires éclatantes, ces pieux triomphes, où les solennités religieuses se trouvaient si intimement liées aux pompes militaires ; lorsqu'Alexis, Jean et Manuel, les grands Comnène, humiliaient l'arrogance des croisés, que les empereurs de Nicée reprenaient possession de la capitale et que retentissaient de nouveau sous les voûtes de Sainte-Sophie les hymnes de notre religion orthodoxe ; ou bien lorsque le dernier des Constantia tombait sur les remparts de Constantinople, et qu'à son exemple, des myriades d'Hellènes se sacrifiaient pour la religion et la patrie à Chypre, en Candie, dans le Péloponnèse, à Chalcis, dans les eaux de Lépante, à Corcyre et sur les montagnes de l'Epire et de la Macédoine ; ou enfin lorsque les Péloponnésiens détruisaient l'armée de Dramalis, que les Roumeliotes soutenaient l'immortel siège de Missolonghi, et que nos insulaires gagnaient les victoires navales de Samos et de Caphirée ? Mais toutes les pages de notre histoire, au moyen-âge comme dans les temps modernes, sont là pour constater que la race hellénique n'a jamais servi, à Dieu ne plaise, des intérêts étrangers quelconques, et qu'à toutes les époques de son existence elle n'a rempli qu'une mission essentiellement nationale et purement hellénique.

Les enseignemens de cette histoire sont clairs, précis, irréfutables. Des Slaves, des Francs, des Albanais et des Tares sont successivement venus s'établir au milieu de nos foyers ; mais la race grecque ne s'est point laissée entamer par ces étrangers ; elle en a absorbé quelques uns, elle est restée soigneusement à l'écart des autres. Divers nouveaux élémens moraux, tels que le Christia-

nisme, le principe monarchique, ont pu, jusqu'à un certain point, modifier la vie politique et privée de l'antique nationalité grecque, mais il lui a été aussi donné de conserver plus d'un attribut de ses ancêtres, tels que la langue, l'esprit maritime, l'esprit commercial, l'esprit surtout des libertés constitutionnelles. Enfin le peuple grec, après avoir rempli pendant plus de mille ans le rôle de principal apôtre et de premier champion du christianisme, se vit, il est vrai, réduit à renoncer à son indépendance politique, mais il a pu conserver à sa nationalité une vigueur morale et matérielle qui a fait naguère encore l'admiration du monde. Toutes les altérations historiques possibles ne pourront faire que ce passé ne soit plus et qu'il n'ait eu pour résultat cette position prépondérante que la race grecque occupe à l'heure qu'il est en Orient.

En terminant, Messieurs, je n'ai qu'un vœu à exprimer. Puissent les générations de notre temps se montrer dignes de leur aînées. La solennité de ce jour est bien propre à leur rappeler la grandeur de la tâche qui leur est échue et de la responsabilité qui pèse sur elles. En effet, nous célébrons l'anniversaire de la naissance de notre monarque bien-aimé et de la fondation de cet établissement supérieur de l'instruction nationale. Mais le principe de la monarchie et celui de l'instruction nationale sont les deux bases fondamentales de l'unité politique et intellectuelle de la nation qui nous ont été léguées par nos pères, au prix des souffrances et des efforts de 400 ans; et c'est à vous désormais, jeunes générations de la Grèce, c'est à vous qu'il appartient d'achever, en vous appuyant sur ces bases, l'édifice complet de notre unité nationale.

Correspondance du Spectateur.

—ooo—

Nos correspondances de la Turquie continuent à signaler les intrigues poursuivies sans relâche en Bulgarie contre le clergé grec. Ces intrigues, que nous avons déjà flétries dans plus d'une occasion (*), ne tendent à rien moins qu'à la désunion des populations chrétiennes de la Turquie, et cela contrairement aux décisions du Congrès de Paris, et aux intentions énoncées dans la *hat-houmajoum* par la S. Porte.

On sait que depuis les premiers temps de la conquête, le seul lien qui ait uni, dans l'intérêt même de la Porte, les populations chrétiennes de l'empire, ce fut leur soumission à l'autorité spirituelle du patriarche de Constantinople. Mahomet II qui, dans sa perspicacité, comprit du premier coup d'œil tout le profit que son gouvernement retirerait d'une pareille institution, s'empressa de consacrer les anciens droits des patriarches; tellement que depuis cette époque jusqu'à nos jours, aucune mesure administrative d'une certaine importance, relative aux sujets chrétiens du Sultan, n'a été prise, sans l'intervention du premier magistrat de l'Eglise. Nous avons vu, tout récemment encore, que c'est à l'autorité du patriarche que la Porte s'est adressée pour faire agréer et répartir l'impôt extraordinaire dont elle a cru devoir frapper les chrétiens soumis à la conscription militaire; si cet impôt, aussi exorbitant qu'injuste, a été payé sans murmure, cela n'est dû qu'à l'autorité patriarcale de Constantinople.

(*) V. les livraisons du 10 (22) mars et 10 (22) avril.

Et cependant c'est pour renverser cette autorité, si indispensable à la réalisation des projets d'amélioration et de progrès de la S. Porte, que l'on travaille en Bulgarie; le point de mire des intrigans, ce sont les vénérables évêques des deux principales villes de Thrace, savoir de Turnow et de Philippopolis; on n'a épargné aucune calomnie pour leur faire perdre le respect des populations, et les discréditer auprès du pacha qui gouverne ces provinces.

On sait que parmi les droits dont les évêques jouissent en Turquie, on compte la juridiction exceptionnelle à laquelle ils sont soumis, pour les contraventions mêmes qui ne seraient point du ressort de l'Eglise. Ce droit, que la Porte a toujours respecté, est accordé à chaque évêque à l'époque de son investiture, par un *bérat* du Sultan. Suivant les clauses de ce *bérat*, un évêque qui serait accusé d'une violation plus ou moins grave de la loi civile, ne saurait être jugé que par le divan impérial de Constantinople; tout autre tribunal est légalement incompetent dans des cas de cette nature.

C'est donc à ce droit que les intrigans de Bulgarie se sont d'abord attaqués; on voit que leurs moyens ne sont pas mal choisis. L'évêque de Philippopolis a été accusé de je ne sais quelles vexations, et traduit par devant le tribunal du pacha d'Andrinople; s'ils parvenaient à faire agréer leur accusation et établir ainsi un précédent contre le droit accordé aux évêques, leur partie était gagnée; il n'y aurait alors aucun membre du clergé en Bulgarie soumis à l'autorité patriarcale de Constantinople, qui ne serait calomnié, persécuté et chassé.

Le pacha a malheureusement donné dans le piège;

un ordre émané de sa seule autorité invitait l'évêque accusé à se présenter devant son tribunal. Le scandale était grand; les hommes sages et bien intentionnés en étaient on ne peut plus irrités lorsque la Porte, ayant égard à ses propres décrets et aux engagements pris par elle il n'y a pas longtems à Paris, de ne point toucher aux droits et aux privilèges séculaires de l'Eglise chrétienne dans ses États, a désavoué le gouverneur d'Andrinople. L'évêque de Philippopolis a été par conséquent mandé à Constantinople, où il sera donné suite à son procès, s'il y a lieu, selon les prescriptions de son *bérat*.

Mais si ce scandale a été écarté, grâce à la sagesse de la S. Porte, il y a d'autres sujets d'inquiétude pour le peuple de Philippopolis; des méfaits continuent à y être commis impunément et en plein jour. Dans le village Hash-Kioï un musulman nommé Assimagas a battu avec une telle violence un journalier chrétien, pour n'avoir pas voulu travailler pendant un jour de fête dans ses champs (du musulman), que le malheureux a succombé le lendemain. Le garde-forêt du bourg Apraslar a été également tué; on l'a trouvé criblé de blessures. Avant hier quatre musulmans, ayant rencontré un prêtre chrétien, l'ont insulté et battu sans pitié. Dans le district de Caratzadag, des musulmans demandaient aux habitans des agneaux, des vivres et des femmes; mais ayant rencontré du refus, ils ont battu les chrétiens.

Malheureusement le gouverneur Salih-Pacha est un homme sans énergie; son indolence va jusqu'à fermer les yeux sur les excès de ses subalternes. La femme d'un chrétien ayant embrassé l'islamisme, quitta la maison de son mari emportant avec elle divers objets précieux; ayant

réclamé la restitution de ces objets par l'intervention de la justice, ce dernier a été débouté de sa demande; on voit que malgré les *hats* et les traités, le témoignage d'un chrétien ne pourrait avoir la même valeur que celui d'un musulman, fût-il même renégat. D.

— Un événement affreux vient d'avoir lieu à Larisse. On sait qu'un grand nombre de malheureux chrétiens étaient depuis longtems parqués dans les prisons de cette ville; ils étaient accusés de brigandage, mais leur véritable crime était d'avoir donné quelques marques de sympathie au mouvement de 1854. Cependant les mois se passaient et les preuves de culpabilité ne se trouvaient pas; on décida alors de se débarrasser de ces victimes, d'une manière expéditive. Le 6 juin on réunit les troupes autour des prisons; les prisonniers sont invités à sortir et dans ce moment, sous prétexte qu'ils cherchent à s'évader, on les assomme tous jusqu'au dernier, à coups de fusil et de crosses.

Nous attendrons des renseignemens ultérieurs pour revenir sur ce méfait exécrationnable de la justice turque dont nous trouvons la première nouvelle dans le *Phare d'Orthrys*, journal de Lamie, ordinairement bien informé sur ce qui se passe en Thessalie.